



Mon pere est decedeé quelles sont mes droits

Par **pheli**, le **04/07/2012** à **01:00**

Bonjour,

Mon pere est décédé, il était remarié avec une femme avec qui il a acheté une maison.

J'aimerais savoir qu'elles sont mes droits sur la maison, ai je droit à une part de celle ci, a-t'elle le droit de rester dans la maison, ai-je le droit de lui faire vendre ? je ne sais pas si ils ont fait un contrat de mariage ?

Et pour ses autres biens tel que voiture, meubles... quels sont mes droits ?

Merci pour vos réponses claires et précises.

Par **Tisuisse**, le **04/07/2012** à **12:59**

Bonjour,

L'héritage comportant au moins 1 biens immobilier, la succession doit être faite via un notaire. C'est donc le notaire qui vous dira ce à quoi vous pourriez avoir droit, en fonction des actes de propriété, d'un éventuel contrat de mariage et d'un possible testament.